Depuis 1973
SFDO
Agir à vos côtés
pour l'ostéopathie

MOBILISONS-NOUS !

Pour le maintien du remboursement de l'ostéopathie et de la chiropraxie par les mutuelles

Les soins ostéopathiques et chiropratiques sont aujourd'hui menacés

Le Sénat a publié un rapport recommandant que l'ostéopathie et la chiropraxie soient **exclues** des soins couverts par les contrats dits « solidaires et responsables », soit **96 %** des contrats de complémentaire santé/mutuelles.

Ce rapport repose sur une vision restrictive du soin qui sous-estime la contribution reconnue de l'ostéopathie et de la chiropraxie à la santé publique. Ces deux professions, réglementées par le ministère de la Santé, jouent un rôle important dans la prévention et la prise en charge des affections de nombreux patients et dans la réduction du recours aux traitements médicamenteux.

Si cette mesure aboutissait, **plusieurs dizaines de millions de patients seraient affectés** : en 2024, 53 % des Français déclaraient avoir consulté un ostéopathe dans les 5 dernières années (sondage Odoxa/UPO).

Qu'est-ce que cela changerait pour les patients ?

⚠️ Ces contrats ne prendraient plus en charge l'ostéopathie ni la chiropraxie

⚠️ Les patients devraient souscrire une **option supplémentaire payante** pour que leurs séances d'ostéopathie et de chiropraxie soient remboursées, ou bien payer l'intégralité des consultations de leur poche.

⚠️ Une partie d'entre eux serait contrainte d'y **renoncer**.

⚠️ Des **inégalités d'accès aux soins** se créeraient au mépris du modèle social de solidarité français.

Pourquoi cela n'est pas acceptable ?

✅ **L'ostéopathie** est une médecine manuelle et non médicamenteuse **reconnue** qui :

- **Soulage** les douleurs aiguës et chroniques,
- **Améliore** la mobilité, certains troubles ORL, digestifs ou génito-urinaires,
- **Atténue** de nombreux symptômes chez le nourrisson.

✅ **La chiropraxie** est une **profession du champ de la santé**, qui propose une prise en charge conservatrice, à l'efficacité scientifiquement établie, des troubles neuro-musculosquelettiques. En particulier :

- **La lombalgie,** qui affecte 8 Français sur 10,
- **Les cervicalgies,**
- Mais également **les maux de tête d'origine cervicale,** qui touchent 43% des adultes.

L'ostéopathie et la chiropraxie contribuent ainsi à **réduire** les arrêts de travail et la consommation de médicaments.

✅ Les ostéopathes et les chiropracteurs sont des professionnels **qualifiés** de la santé :

- Ils/elles ont suivi une **formation en 5 ans**, dans des écoles agréées par l'État.
- L'exercice de l'ostéopathie et de la chiropraxie est **encadré par la loi**.
- L'efficacité de l'ostéopathie et de la chiropraxie est validée par de **nombreux travaux scientifiques**.

📣 **Pour ces raisons, nous, patients, demandons :**

- Que la recommandation du Sénat – visant à exclure les actes d'ostéopathie et de chiropraxie du panier de soins de 96 % des contrats des complémentaires santé – n'aboutisse pas à une loi en ce sens.
- Que l'ostéopathie et la chiropraxie puissent être maintenue dans les paniers de soins des contrats de complémentaire santé.
- Que l'égalité d'accès aux soins ostéopathiques et chiropratiques soit préservée.

En signant cette pétition, nous défendons notre droit à une ostéopathie et une chiropraxie, accessibles à toutes et tous.

Accéder à la pétition en ligne :

Le Syndicat Français Des Ostéopathes Exclusifs

13, rue Dulac 75015 PARIS / Tel. : 01 48 87 11 07 / secretariat@osteopathe-syndicat.fr / www.osteopathe-syndicat.fr